Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID: 074-200081446-20230928-DP07421223A0034-AR

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier:

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières:

Tél: 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

SARL « LES SAPINS » Mme POLLET VILLARD Marie-France 419 R.N 12 – LE PONT NORD 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet: Notre courrier en R/AR en date du 01/06/2023 - Demande d'autorisation n°DP07421223A0034 pour la transformation d'un ancien hôtel en gîte, déclarée sans suite.

Madame,

Vous avez déposé le 12/05/2023 à la mairie un Déclaration préalable (DP).

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 01/09/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne, Le 28 septembre 2023.

Le Maire,

Christophe FOURNIER

re-Savo

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.